

2022/01/08

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 25 janvier 2022 - Délibération n° 2022/01/08

**Objet : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CREUSE SUD-OUEST.**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 janvier 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaients présents :** COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – SARTY Denis – SIMON CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick - GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas -DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

**Etaients excusés :** FAURE Josette – BOUDEAU Philippe - RIGAUD Régis - FINI Alain – BOSLE Alain – FLOIRAT Myriam – CLOCHON Bruno – POITOU Delphine - AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TROUSSET Patrick – RICARD Jean-Michel - CAILLAUD Monique.

**Pouvoirs** (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme FAURE Josette donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
8. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
10. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à Mme DESSEAUVÉ Nadine.

**Suppléance :** M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

**Secrétaire de séance :** M. FERRAND Marc.

En exercice	Présents	Votants			
64	44	54			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
54	-	-	-	-	-

Vu les articles L.133-1 du Code du Tourisme et suivants ;

Vu la délibération 20200714 du Conseil communautaire,

- 14 titulaires sont élus parmi les conseillers communautaires titulaires pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Monsieur Le Président rappelle les membres élus en juillet 2020 et indique qu'en raison du changement de municipalité de la Commune de Moutier d'Ahun, le siège occupé par Mme Céline FOUCHET est laissé vacant et doit être pourvu.

Liste des représentants :

Titulaires	Titulaires
Sandrine DUBOIS	Christine SALADIN
Philippe BOUDEAU	Myriam FLOIRAT
Michelle SUCHAUD	Catherine DEFEMME
Annick LAGRAVE	Annick PATAUD
Raymond DUBREUIL	Monique CAILLAUD
Nadine DESSEAUVE	Céline FOUCHET – à remplacer.
Laurent GAUTIER	Joël LAINE

Le Président appelle les candidats à se déclarer.

M. SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel se porte candidat.

Conformément à la décision du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin ordinaire ;

Le Conseil communautaire :

- Elit M. Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ pour siéger au conseil d'administration de l'Office de Tourisme intercommunal.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,  
Martine LAFORTE.

